PROTOCOLE SANITAIRE
Activité danse du Foyer Rural

- Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée et à la sortie de la salle. Les barres seront désinfectées entre chaque cours.
- Les vestiaires seront fermés donc les danseurs/danseuses devront arriver en tenue de danse pour n'avoir qu'à retirer leur manteau et enfiler leurs chaussons de danse. Pensez à emmener vos enfants aux toilettes avant de les déposer pour le cours de danse à la SUM.
- Les frères, sœurs et parents ne pratiquant pas l'activité ou n'étant pas dans ce cours ne peuvent pas entrer ni dans la salle ni dans le SAS avant, pendant et après les cours.
- L'enfant est pris en charge dans la salle, aux horaires prévus pour l'activité. Il ne pourra pas entrer dans la salle avant le début de son cours.
- Les enfants à partir de 6 ans devront avoir un masque avec eux conforme aux normes de sécurité et ils devront le porter à l'entrée, à la sortie, ainsi que durant toute l'activité. Les parents ou personne chargée d'accompagner ou de récupérer l'enfant devront également porter un masque.
- L'heure donnée est celle du début du cours, l'élève doit donc être en tenue et attendre à l'extérieur de la salle à la porte principale, à cette heure.
- A la fin du cours, l'enfant devra rester dans la salle et sortir par l'issue de secours avec le professeur où il sera confié à un parent ou à la personne chargée de l'accompagner, sauf autorisation écrite de son responsable légal (fiche d'inscription). Merci d'être à l'heure pour ne pas retarder les cours suivants qui s'enchaînent !
- Afin d'aérer le plus possible la salle, les portes d'entrée et sortie seront, quand la météo le permet, le plus souvent ouvertes. Cependant, nous vous demandons de respecter au mieux les horaires de début et de fin de cours et de ne pas entrer ou sortir pendant un cours afin d'éviter les brassages de personnes.

-Rappel : Le pass sanitaire (attestation avec QR-code) est obligatoire à partir du 1er cours pour les élèves majeurs. Il le sera pour les élèves à partir de 12 ans à partir du 30 septembre.